

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2023-114
Référence Nomenclature n°7.5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Pôle technique Patrimoine Aménagement et Développement territorial

Service en charge : Architecture, Patrimoine, Etudes de projets, Transition écologique, Développement durable

Objet : Attribution et versement d'une subvention de fonctionnement – Convention de partenariat avec l'Association dénommée Le Musée des Sapeurs-Pompiers de la Loire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment en son article L2121-29,

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

Considérant que l'Association dénommée Le Musée des Sapeurs-Pompiers de la Loire est propriétaire des locaux qui l'abritent,

Considérant qu'à cette fin, ladite Association avait contracté en 2004 un prêt immobilier,

Considérant que ladite Association a - aux termes d'un nouvel emprunt contracté en 2017 - racheté cet emprunt initial,

Considérant que par convention de garantie d'emprunt en date du 17 août 2017, la Ville de Firminy et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire (SDIS 42) ont acté leur cautionnement solidaire à hauteur de 50% chacun,

Considérant qu'en sus de cette garantie, afin de permettre à ladite Association d'honorer les remboursements du prêt alors contracté quant à l'achat des locaux susvisés, la Ville de Firminy alloue - chaque année après délibération - à ladite Association une subvention d'un montant de 10.432,00 €,

Et vu le projet de convention de partenariat tel rapporté en annexe.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver l'attribution et le versement de la subvention de fonctionnement d'un montant de 10.432.00 € à l'Association dénommée Le Musée des Sapeurs-Pompiers de la Loire,
- Approuver le projet de convention de partenariat entre la Ville de Firminy et l'Association dénommée Le Musée des Sapeurs-Pompiers de la Loire tel rapporté en annexe,

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2023-114
Référence Nomenclature n°7.5

- Dire que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la Commune,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

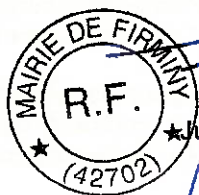
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **APPROUVE** l'attribution et le versement de la subvention de fonctionnement d'un montant de 10.432.00 € à l'Association dénommée Le Musée des Sapeurs-Pompiers de la Loire,
- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Ville de Firminy et l'Association dénommée Le Musée des Sapeurs-Pompiers de la Loire tel rapporté en annexe,
- **DIT** que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la Commune,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 28 Mars 2023

Le Maire,



Julien LUYA

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 28 MARS 2023

**Attribution et versement d'une subvention de fonctionnement –
Convention de partenariat avec l'Association dénommée Le Musée
des Sapeurs-Pompiers de la Loire**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 21 Mars 2023, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 28 Mars 2023 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS :

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis (à partir de 20 h 14), Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc (à partir de 18 h 45), Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla, M. ZEDDA Marc, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan, Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel, M. BERTOLETTI Christiane, M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. DUMOND Jean-Claude (à partir de 18 h 08), Mme PORTAILLER Chantal, M. PETIT Marc (à partir de 18 h 28), Mme PERRON Julie, M. MENDES José, Mme GIBERNON Danielle, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

POUVOIRS : M. CELLE Denis à M. MADO Patrick (jusqu'à 20 h 14), M. ROBERT Loïc à M. GRANGE Gaëtan (jusqu'à 18 h 45), M. CHANUT Robert à M. LEVET Vincent, M. LOMBARDIN Daniel à M. VALLER Daniel, Mme CREGO Tiffanie à Mme GUILLOT Laëtitia.

ABSENT : M. DUMOND Jean-Claude (jusqu'à 18 h 08), M. PETIT Marc (jusqu'à 18 h 28).

SECRETAIRE DE SEANCE : M. VALLER Daniel

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée
Mme LUACES Géraldine, Responsable service Finances

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	30
Nombre de pouvoirs :	3
Nombre de membres absents :	0
Nombre de votants :	33

